

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 8

Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Délibération n°20231005DEL25

URBANISME

Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Le CAUE Rhône-Métropole a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le département du Rhône et la Métropole de Lyon. Dans ce cadre, le CAUE Rhône-Métropole met à disposition des habitants du territoire un format de point conseil gratuit et accessible à tous.

La Ville, soucieuse des mêmes valeurs pour son territoire, fait appel au CAUE Rhône-Métropole pour l'accompagner dans le cadre d'une mission d'assistance architecturale, urbaine, environnementale et paysagère sous le format d'une commission conseil préalable à la délivrance des autorisations d'urbanisme, et ce afin de renforcer l'accompagnement des Brondillants dans la réalisation de leur projet.

La mission de conseil du CAUE Rhône-Métropole complète celles remplies par l'architecte-conseil de la Métropole qui s'exerce principalement dans le cadre des grandes opérations d'aménagement urbain et de projets d'architecture d'ampleur (logements collectifs, tertiaire, ...) ainsi que par le service instructeur de la Ville qui intervient sur l'application réglementaire du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-h) de la Métropole de Lyon.

L'offre du CAUE permet de répondre à un besoin d'expertise complémentaire sur des projets d'architecture et d'aménagement, notamment auprès des particuliers.

Dans cette perspective, il est proposé d'adhérer au CAUE et d'établir une convention pour la mission d'accompagnement architectural, urbain, environnemental et paysager (AAUEP). Cette mission est sous la forme de commissions-conseil architecture et urbanisme en Mairie. Au titre de l'année 2023, la cotisation à la charge de la Ville est de 700 €.

Ces séances réunissant des représentants de la commune, l'architecte-conseil du CAUE Rhône-Métropole, les porteurs de projets et autres partenaires éventuels visent à faire émerger collectivement les contraintes et attentes de chacun, de partager les orientations générales et les objectifs qualitatifs qui seront imposés à chaque projet dans le respect de l'identité et des caractéristiques des lieux. L'objectif est d'avoir un dialogue constructif et pédagogique entre le porteur de projet et la commune afin de rechercher le meilleur parti pris architectural, urbain, environnemental et paysager.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement Rhône Métropole, pour un coût annuel de 700 euros ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tout document nécessaire à l'adhésion au CAUE ainsi que la convention pour la mission d'accompagnement architectural, urbain, environnemental et paysager (AAUEP).

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20231005-20231005DEL25-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD